



A RETENIR

Mildiou : Période épidémique

Oïdium : De nouveaux foyers déclarés

Vers de la grappe : Deuxième génération d'Eudémis

Flavescence dorée : Suivre les arrêtés préfectoraux

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Mildiou

Pourriture grise

Oïdium

Vers de la grappe

Maladies du bois

Black-rot

Cicadelle verte

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro, Domaine d'Alzipratu, C.A.P.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CRVI de Corse, IFV, AgrobioPérigord



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

• STADES PHENOLOGIQUES

Les cépages Niellucciu, Biancu gentile, Sciaccarellu et Grenache ont dépassé le stade petit pois (K) dans certaines situations, sans totalement atteindre le stade fermeture de la grappe (L). Dans la majorité des cas, la vigne se trouve entre le stade nouaison (J) et le stade petit pois (K). L'avancement de la croissance végétative semble refléter celui du millésime antérieur.

Les fréquents épisodes pluvieux peuvent affecter, dans certaines situations, le bon déroulement de la floraison. Des cas de coulure nous ont été signalés, particulièrement sur Grenache, dans la majorité du vignoble de Haute-Corse. D'autre peuvent également avoir lieu (exemple : Carignan dans le secteur d'Ajaccio).



Stade J : Nouaison



Stade K : Petit pois



Stade L : Fermeture de grappe

• FLAVESCENCE DOREE

Biologie : La flavescente dorée est une maladie réglementée classée dans les dangers sanitaires de catégorie I. Elle est due à un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoïdeus titanus*. Le phytoplasme se réfugie dans l'intestin de son hôte suite à une piqûre d'un cep déjà atteint.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep par un enroulement des feuilles, ainsi qu'une coloration rouge pour cépage noir et jaune pour cépage blanc, mais également un raccourcissement des entre-noeuds, un dessèchement des inflorescences et l'absence d'aoûtement.

Observation : Sur l'ensemble de la Corse, deux périmètres de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescente dorée de la vigne ont été définis par arrêtés préfectoraux. Ces arrêtés sont disponibles en suivant les liens :

-[Haute-Corse](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2B_du_11-12-2017_cle0badca.pdf) (http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2B_du_11-12-2017_cle0badca.pdf)

-[Corse du sud](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2A_du_19_janvier_2018_cle07af77.pdf) (http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2A_du_19_janvier_2018_cle07af77.pdf)

Gestion du risque :

- La lutte débute par le piégeage des premières larves de *Scaphoideus titanus* dans le but de déterminer les dates de traitement optimales. L'explication de ce dispositif de surveillance est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fredon-corse.com/standalone/8/0E998gS8d6cK9JltNq2qoFnW.pdf>

Dans les liens mentionnés ci-dessus, figurent entre autres la liste des communes concernées et les modalités de lutte (dates et nombre de traitements).

2 ou 3 traitements sont généralement imposés selon que les communes sont listées en annexe 1A ou 1B :

- 1^{er} traitement : un mois après la détection des premières larves par piégeage. Cette durée correspond à l'incubation du phytoplasme dans l'insecte, suite à laquelle ce dernier devient infectieux.
 - 2^{ème} traitement : à prévoir en fin de rémanence du premier insecticide.
 - 3^{ème} traitement éventuel : a lieu en milieu d'été et vise les adultes venant d'autres vignes.
- Les ceps atteints doivent impérativement être arrachés et brûlés dès leur identification, car ils ne peuvent pas guérir.
 - L'utilisation de plants sains ayant subi un traitement à l'eau chaude ou provenant de zones indemnes permet de limiter le risque.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

• **MILDIOU**

Biologie : Cf : voir bulletin de santé du végétal n°2

Observation : La maladie est plus que jamais active sur l'ensemble du vignoble, et a pris un caractère épidémique. La fréquence des symptômes augmente, mais l'intensité d'attaque reste raisonnable, hormis pour certaines situations difficiles à maîtriser.

Les symptômes sur feuilles concernent toutes les régions et de nombreux cépages, particulièrement le Grenache et le Niellucciu :

- Côte orientale (Aléria, Ghisonaccia, Aghione, Saint Antoine) sur Niellucciu, Grenache, Sciaccarellu, Vermentinu, et Syrah.
- Balagne (Secteur Calvi, Feliceto) sur Grenache, Sciaccarellu, Cinsault ainsi que sur Vermentinu dans une moindre mesure.
- Cap Corse (Rogliano) sur Aleaticu, et Niellucciu ainsi que sur Muscat à petit grain.
- Ajaccio (Cauro) sur Vermentinu et Sciaccarellu.
- Patrimonio sur Niellucciu.

Le Rot gris continue de faire son apparition sur inflorescences sur la côte orientale (Ghisonaccia, Aléria, Aghione), dans le secteur d'Ajaccio (Cauro) sur Sciaccarellu, ainsi que dans le Cap Corse (Rogliano) sur Aleaticu. Ces attaques font suite aux contaminations issues des fréquentes pluies de la fin mai (28 mai de 3 à 6 mm) et début juin (3 juin de 0 à 35 mm). Les épisodes pluvieux passés (du 3 au 8 juin de 8 à 45 mm selon les secteurs) continuent de provoquer des contaminations et des repiquages dont les manifestations seront visibles dans les prochains jours.

Evaluation du risque : Fort à très fort

Les prévisions météorologiques annoncent un cumul de 5 à 30 mm entre le mercredi 13 et le jeudi 14 juin, qui risque d'entretenir la situation épidémique.



Gestion du risque :

- Epamprage pour supprimer les organes verts à proximité du sol,
- Limiter l'entassement de végétation (ébougeonnage, palissage, effeuillage...) afin de réduire l'humidité potentielle.

• POURRITURE GRISE - *Botrytis cinerea*

Biologie : Cf : voir bulletin de santé du végétal n°3

Observation : Les taches récemment observées en côte orientale (Grenache et Vermentinu) ont séché, quelques nouveaux foyers apparaissent de façon sporadique.

Évaluation du risque : Moyen. Le temps humide et chaud est propice au développement de la pourriture grise, et les prochaines pluies pourraient entraîner de nouvelles contaminations.



Gestion du risque :

- Maîtriser la vigueur de la vigne (fertilisation azotée, enherbement).
- Contrôler le micro climat du couvert végétal et notamment la zone de grappes (ébourgeonner, effeuiller, palisser de manière à éviter l'entassement de végétation).

• OÏDIUM

Biologie : Cf : voir bulletin de santé du végétal n°2

Observation : De nouveaux foyers d'oïdium se sont déclarés, ce qui reflète le développement de la maladie sur l'ensemble du vignoble :

- Cap Corse (Rogliano) sur feuilles et grappes de Vermentinu et de Niellucciu.
- Porto-Vecchio et Figari sur feuilles et grappes de Niellucciu.
- Côte orientale (Ghisonaccia, Aléria, Aghione) sur grappes de Niellucciu, de Chardonnay et de Merlot.
- Patrimonio sur grappes de Niellucciu.

Évaluation du risque : Le risque est fort sur tout le vignoble. La vigne se trouve toujours (jusqu'à fermeture des grappes) dans une période de forte sensibilité au champignon.



• VERS DE LA GRAPPE

Biologie : Cf bulletin de santé du végétal n°2

Modélisation : D'après le modèle utilisé, le vol de seconde génération d'Eudémis est en cours. En secteurs précoces (Balagne, sud de l'île), les pontes ont déjà dû débuter, et les toutes premières larves devraient apparaître. En secteurs tardifs (nord de la côte orientale), les premières pontes sont prévues dès cette semaine, et les premières larves, la semaine suivante.

Observation : Conformément à la modélisation, les piégeages ont repris. En Balagne, sur des parcelles de Grenache et de Syrah, des populations larvaires non négligeables sont observées (environ une larve tous les cinq ceps).

Une évaluation de l'évolution des populations est possible en effectuant le test de la saumure :

- Prélever une grappe par cep (sur 25 ceps environ) de manière aléatoire
- Dissoudre 100 g/L de sel dans 10 à 15 litres d'eau
- Immerger totalement l'ensemble des grappes prélevées
- Agiter régulièrement afin de favoriser la remontée des larves à la surface
- Au bout de 20 minutes, débuter le dénombrement
- Répéter l'opération durant une heure minimum

Évaluation du risque : Variable en fonction de manifestations d'attaques de première génération.



• MALADIES DU BOIS

Biologie : L'Esca et le Black Dead Arm (BDA) sont deux maladies du bois causées par l'association de plusieurs champignons qui colonisent le bois. Suite à leur développement, la vigne peut exprimer des symptômes sous deux formes :

- Une forme lente qui s'extériorise sur le feuillage par : une coloration internervaire jaune pour les cépages blancs ou rouge pour les cépages rouge. Dans le cas du BDA, ces colorations s'accompagnent d'un liseré rouge vineux.



Symptômes foliaire de BDA sur cépage rouge (gauche) et blanc (droit) – Source : IFV



Symptômes foliaire d'ESCA sur cépage rouge (gauche) et blanc (droit) – Source : IFV

- Une forme apoplectique qui débute par un dessèchement rapide et total du feuillage, des rameaux, des inflorescences / baies, puis provoque à court terme la mort du cep.



Symptômes d'apoplexie

Observation : Des nouvelles formes apoplectiques de maladies du bois sont apparues de façon éparse sur Sciaccarellu dans la région d'Ajaccio, ainsi que sur Minustellu et Niellucciu dans le secteur d'Aléria.

Gestion du risque :

- Afin de limiter les sources d'inoculum, il est fortement conseillé de procéder à un marquage des ceps atteints dans l'objectif de les arracher et les brûler durant l'hiver.
- Effectuer une taille permettant de respecter les flux de sève de la plante
- Effectuer un recépage ou un greffage ([Fiche pratique recépage - greffage](#))
- Dans le but de guérir le cep, il est possible d'effectuer un curetage de ce dernier ([Fiche pratique curetage](#))

• **BLACK-ROT**

Biologie : Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *Guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie. Les premières contaminations sont possibles suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.



Symptôme de Black-rot
Source : AgroBio Périgord

Observation : Quelques symptômes ont été remarqués en Balagne sur Grenache ainsi que sur la Côte orientale sur Vermentinu.

Evaluation du risque : Faible actuellement



- **CICADELLE VERTE**

Biologie : La cicadelle verte (*Empoasca vitis*), également connue sous le nom de cicadelle des grillures, est un insecte qui évolue en 2 à 4 générations en fonction du climat. Les larves, d’abord de couleur blanche puis verte, se déplacent sur la face inférieure des feuilles et se caractérisent par leur marche « en crabe ». Les adultes de couleur verte, se déplacent sur les deux faces des feuilles. Une attaque se traduit d’abord par des symptômes en périphérie de la feuille : rougissement sur cépage noir et jaunissement sur cépage blanc. Ces zones gagnent ensuite progressivement l’intérieur du limbe, pour finir par se dessécher et provoquer la chute des feuilles. C’est en été que les attaques ont le plus d’impact, en termes de gravité et de conséquence sur l’activité photosynthétique.

Observation : Tous les stades sont actuellement présents sur plusieurs cépages (Grenache, Niellucciu, Vermentinu, Sciaccarellu, Syrah) en côte orientale. Les populations sont actuellement faibles.

Evaluation du risque : Faible



Dégât de cicadelle verte sur Niellucciu



PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 14 juin	Vendredi 15 juin	Samedi 16 juin	Dimanche 17 juin	Lundi 18 juin	Mardi 19 juin	Mercredi 20 juin
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Retour du beau temps sur le littoral mis à part un petit risque d’ondées en matinée ; températures à la hausse	Journée ensoleillée avec quelques passages nuageux ; vent d’Ouest faible ; hausse des températures		Alternance de beau temps et de passages nuageux Vent de Sud-Ouest faible à modéré			

Pour la période du dimanche 17 au mercredi 20, l’indice de confiance de la prévision est de 2 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d’organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 7 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia***, ***Cistus monspeliensis***, ***Prunus avium***, ***Prunus dulcis*** et ***Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.